

Ulis



unité
localisée
pour l'**i**nclusion
scolaire

26, rue de Fougères
35460 ST BRICE EN COGLES
TEL : 02 99 98 62 47 / FAX : 02 99 97 83 79

PROJET DE L'ULIS

Collège Jeanne d'Arc
ST BRICE EN COGLES

1. Présentation de l'ULIS

- a) Le dispositif
- b) les élèves

2. La place de l'ULIS dans l'établissement

- a) Place de l'ULIS dans le projet d'établissement
- b) Actions auxquelles l'ULIS est associée

3. le fonctionnement de l'ULIS : L'organisation pédagogique

- a) Le projet personnalisé
- b) Le projet personnalisé d'orientation
- c) Les temps de regroupement au sein de l'ULIS
- d) Les groupes de besoins
- e) Les temps d'inclusion
- f) Les interventions des professeurs du collège
- g) Le partenariat
- h) Les concertations et modalités d'évaluation

1. Présentation de l'ULIS

a) Le dispositif

circulaire n° 2010-088 du 18-6-2010

« À compter du 1er septembre 2010, **tous les dispositifs collectifs** implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés **unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis)** et constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves. »

« La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de scolarisation prioritaire des élèves handicapés en milieu scolaire ordinaire, la scolarisation en milieu spécialisé étant l'exception. »

« Dans le second degré comme dans le premier, l'état de santé ou la situation de handicap de certains élèves peuvent générer une fatigabilité, une lenteur, des difficultés d'apprentissage ou des besoins pédagogiques spécifiques qui ne peuvent objectivement être prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Ces élèves ont besoin de modalités de scolarisation plus souples et plus diversifiées sur le plan pédagogique, qui leur sont proposées par les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis 1995 au collège et 2001 au lycée. »

« L'intitulé des Ulis correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves handicapés présentant des :

- TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) ;
- TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme) ;
- TFM : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques) ; »

« Le fonctionnement de l'Ulis est placé sous la responsabilité du chef d'établissement qui :...

- intègre dans la dotation horaire globale, les moyens nécessaires pour assurer les enseignements aux élèves de l'Ulis. Il s'assure de la régularité des concertations entre les intervenants ;
- organise l'évaluation du projet. »

« L'enseignant affecté dans une Ulis est titulaire de l'option du Capa-SH ou du 2CA-SH la mieux adaptée au projet du dispositif. »

L'Unité Localisée pour l'Inclusion scolaire du collège Jeanne d'arc à St Brice en Cogles a été ouverte en septembre 2008.

L'ULIS est sous la responsabilité du chef d'établissement et coordonnée par une enseignante spécialisée titulaire du CAPSAIS option E. Elle assure 21h d'enseignement auprès des élèves d'ULIS, plus 2 heures de coordination/synthèse sans élève. Elle est secondée dans sa mission par un Emploi de Vie Scolaire.

Certains professeurs du collège interviennent auprès du groupe-élèves de l'Ulis en fonction des projets du groupe, des PPS et du projet d'établissement.

En général, les élèves de l'ULIS sont présents au collège sur une période de 24h. (de 8h30 à 15h45)

Leurs emplois du temps alternent entre des périodes de regroupement « ULIS », des périodes d'inclusion dans leur classe de référence, des temps de prise en charge par un professeur du collège, des temps accompagnés ou pris en charge par des partenaires éducatifs ou thérapeutiques (SESSAD, soins, rééducation ...)

voir emplois du temps (enseignant-coordonnateur, EVS, élèves) en annexe

b) les élèves

Les Ulis « sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées. Les élèves scolarisés au titre de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement et leur inscription se fait dans la division correspondant à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). »

« L'inscription d'un élève handicapé dans un établissement scolaire au titre d'une Ulis nécessite obligatoirement une décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). »

« il est souhaitable que le nombre d'élèves scolarisés au titre d'une Ulis ne dépasse pas dix. ...

L'ULIS du collège Jeanne d'arc à St Brice en Cogles accueille principalement des élèves « présentant des troubles importants des fonctions cognitives ».

Les jeunes de l'ULIS sont originaires des communes de St Brice en Cogles, Antrain, Fougères et environs.

Ils viennent en taxis au collège, sauf exception (transports scolaires, externe) .

La plupart de ces jeunes étaient scolarisés en CLIS, ou en IME avec intégration en classe ordinaire.

Voir en annexe le tableau de présentation des élèves pour l'année en cours.

2. La place de l'ULIS dans l'établissement

a) Place de l'ULIS dans le projet d'établissement

« L'existence d'une Ulis dans un établissement ou d'une Ulis en réseau avec un établissement

« tête de réseau » nécessite :

- un projet de l'Ulis, **partie intégrante du (ou des) projet(s) d'établissement ... »**

« Un projet d'établissement pour un parcours de réussite »	
Axes du projet d'établissement	Actions pour l'Ulis
« Acquérir des connaissances et des savoir-faire »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Proposer aux jeunes une scolarité adaptée en fonction de leur âge, de leurs capacités, de la nature et de l'importance de leur handicap : projets individualisés ; activités, outils et supports adaptés ➤ développer au mieux leurs capacités cognitives : acquérir les savoirs fondamentaux : Lire – Ecrire – Compter – Communiquer
« Découvrir son environnement et s'ouvrir au monde et à la culture »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ stimuler la curiosité et la créativité pour mieux comprendre son environnement, découvrir de l'universalité de l'homme pour mieux accepter et vivre sa différence, construire son propre projet de vie. ➤ développer les apprentissages culturels et sociaux au sein de projets propres au dispositif Ulis et participer aux projets culturels du collège.
« S'enrichir et s'épanouir pour grandir »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ aider les jeunes de l'Ulis à devenir autonomes au quotidien et à prendre confiance en eux. ➤ proposer des situations d'échange et de partage avec les jeunes du collège.
« Choisir et construire son avenir »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ faire prendre conscience de ses acquis, capacités, potentiels... accepter ses difficultés... et devenir acteurs de ses apprentissages... ➤ réaliser des visites et des stages de découverte des métiers et des domaines d'activités professionnelles ➤ développer des partenariats en rapport avec les formations professionnelles adaptées ➤ accompagner le jeune et sa famille dans la construction et les choix d'un projet personnel de formation, d'insertion sociale.
« Devenir citoyen »	<ul style="list-style-type: none"> ➤ favoriser les échanges et un partage de responsabilités avec les autres collégiens : délégués de classe ; groupes de paroles ; tutorat... ➤ développer l'apprentissage des comportements et codes sociaux du collège. ➤ Accompagner l'intégration sociale au sein du collège : place dans les temps de vie collective (restauration, récréations, ateliers du midi...) ; place dans les activités et projets éducatifs, culturels et sportifs ➤ Participer aux actions de solidarité initiées au sein du collège

b) Actions auxquelles l'ULIS est associée

« Le conseiller principal d'éducation s'assure que les temps de vie collective (restauration, récréation) contribuent à l'intégration sociale des élèves de l'ULIS dans le collège. Il veille à ce que leur participation aux activités éducatives, culturelles et sportives soit encouragée. »

➤ **Salon du livre**

Plusieurs classes du collège, à différents niveaux, accueillent un auteur du Salon du Livre de Fougères.

➤ **défi lecture**

Les élèves de l'ULIS préparent également avec les classes de 6^e un défi-lecture CM2-6^e (avril).

➤ **Semaine d'activités 6^e**

La semaine banalisée (avril), des activités spécifiques (prévention routière, ateliers, sortie pédagogique) sont proposés à l'ensemble des jeunes de 6^{ème} et d'ULIS. Les jeunes de l'ULIS y participent avec leur classe de référence.

➤ **Intégration des CM2 et des jeunes d'ULIS**

Une journée d'intégration des CM2 (futurs 6^e) est organisée, elle est proposée également aux éventuels futurs élèves d'ULIS.

➤ **Rentrée scolaire**

La rentrée des élèves de l'ULIS se fait dans leur classe de référence, avec le professeur principal, au moins sur une partie de la journée. Les élèves de 6^e sont accueillis une journée avant les autres élèves.

➤ **Elections des délégués de classe – Vie de classe**

Les élections des délégués, leur rôle et leur fonction, sont présentés aux jeunes de l'ULIS comme pour les élèves des classes ordinaires. Ils participent en fonction de leur emploi du temps aux temps de vie de classe de leur classe de référence.

➤ **Ateliers du midi**

L'équipe éducative propose les mêmes ateliers aux jeunes de l'ULIS (foyer, chorale, foot, CDI ...).

➤ **Semaine du goût**

Les élèves de l'ULIS réalisent un exposé, des activités d'arts plastiques et des préparations culinaires (dégustation au CDI) dans le cadre de la semaine du goût.

➤ **ASSR**

Les élèves de l'ULIS participent à la préparation et au passage des ASSR 1 et 2 avec leur classe de référence.

➤ **BPDJ**

Les élèves suivent les interventions dans leur classe de référence.

3. le fonctionnement de l'ULIS

« Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Ulis sont conçues aux fins de mettre en œuvre les PPS des élèves. Ces derniers ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans leur PPS. Toutefois, lorsque les objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées nécessitant un regroupement et une mise en œuvre par le coordonnateur (voir infra), celles-ci le seront dans un lieu spécifique, répondant aux exigences de ces apprentissages (matériels pédagogiques adaptés, conditions requises d'hygiène et de sécurité). »

L'animation pédagogique de l'ULIS s'effectue dans l'alternance entre une animation collective du groupe, une animation de petits groupes modulables constitués en fonction des besoins et des possibilités des élèves dans les apprentissages fondamentaux, des temps d'individualisation et des temps d'inclusion.

Voir emploi du temps du groupe en annexe

a. Le projet personnalisé de scolarisation

« Les Ulis ... constituent un dispositif collectif au sein duquel certains élèves handicapés se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

- Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées. Les élèves scolarisés au titre de l'Ulis sont des élèves à part entière de l'établissement et leur inscription se fait dans la division correspondant à leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). »

Le dossier scolaire (compte-rendu ESS, informations et évaluations antécédents), les évaluations, les observations de début d'année conduisent à la rédaction des projets pédagogiques individualisés (PPI) et à l'organisation de groupes de travail dans les disciplines fondamentales. Les objectifs pédagogiques sont fixés en référence au socle commun de compétences. (paliers)

« À l'instar des autres élèves, les élèves scolarisés en Ulis de collège sont détenteurs d'un livret personnalisé de compétences (LPC) dans lequel sont mentionnées les compétences du « socle commun de connaissances et de compétences », validées tout au long de leur parcours.

- Pour les élèves d'Ulis dont le PPS ne prévoit pas l'accès au diplôme national du brevet, la passation du certificat de formation générale (CFG) est proposée dans les conditions prévues par les articles D. 332-23 et suivants du code de l'Éducation. »

L'individualisation et l'adaptation des projets pédagogiques résident dans la déclinaison de niveaux de complexité ou de réussite des compétences à acquérir et dans la personnalisation du rythme, des temps, des objectifs et des situations d'apprentissage.

L'implication de l'élève dans un projet est favorisée en proposant des situations adaptées et concrètes qui créent du sens, en développant des démarches de résolution de problème et de concentration sur la tâche, en développant la maîtrise d'outils, en aidant le jeune à prendre conscience de ses difficultés, de son propre potentiel et de ses manières d'apprendre.

Voir livret personnalisé de compétences en annexe

b. Le projet personnalisé d'orientation

La scolarisation, l'orientation, l'insertion, sont des composantes essentielles du projet personnel de l'élève. Celui-ci vise prioritairement les compétences nécessaires à chaque jeune pour s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelle et exercer sa citoyenneté.

« Plus encore que pour les autres élèves, pour les élèves d'Ulis, la réussite des phases d'orientation doit donner lieu à une préparation spécifique, détaillée dans un volet dédié à l'orientation au sein du PPS. Ce volet, dénommé projet personnalisé d'orientation (PPO) intégré au PPS, mobilise l'élève et sa famille, les établissements d'origine et d'accueil et les autorités académiques, au titre des procédures d'orientation et d'affectation qu'elles mettent en place. Les élèves d'Ulis bénéficient des dispositifs de droit commun visant la préparation à ces transitions : parcours de découverte des métiers et des formations, accompagnement personnalisé, stages de remise à niveau ou passerelles, entretiens personnalisés d'orientation et accompagnement personnalisé mis en place dans les lycées (généralistes et technologiques, professionnels). »

*« - Les activités proposées à tous les élèves dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, dès la classe de cinquième, doivent être ajustées aux besoins spécifiques des élèves de l'Ulis.
- Pour les élèves dont le PPS prévoit à l'issue de la scolarité en collège l'accès à une formation professionnelle qualifiante, des stages en entreprises, organisés par voie conventionnelle (précisant notamment les modalités et le financement des transports ainsi que l'aide humaine et matérielle éventuelle) permettent de vérifier la pertinence du projet professionnel. »*

Dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, les jeunes de l'ULIS sont amenés à effectuer des visites et des stages d'observation en milieu professionnel ou dans des lieux de formation offrant un plateau technique plus adapté à la pré-professionnalisation. (ULIS lycée, SIFPRO, SEGPA, CFA).

c. Les temps de regroupement au sein de l'ULIS

Les élèves de l'ULIS «ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans leur PPS. Toutefois, lorsque les objectifs d'apprentissage envisagés pour eux requièrent des modalités adaptées nécessitant un regroupement et une mise en œuvre par le coordonnateur (voir infra), celles-ci le seront dans un lieu spécifique, répondant aux exigences de ces apprentissages (matériels pédagogiques adaptés, conditions requises d'hygiène et de sécurité). »

L'organisation pédagogique de l'ULIS favorise et privilégie :

- l'exploitation collective de situations mettant en œuvre les compétences générales fondamentales.
- la dynamique de groupe, la valorisation personnelle de chaque jeune et les interactions entre élèves.
- l'expression, la communication, la créativité, en instaurant dans la classe un climat de respect, de sécurité, d'écoute et d'échange.
- Le soutien et l'accompagnement des temps individuels d'inclusion.

L'identification des besoins communs à l'ensemble du groupe permet de dégager des axes de travail qui sous-tendront les projets collectifs.

Difficultés communes à l'ensemble du groupe :

- Un grand manque de confiance en soi
- Un temps de concentration limité ; une attention « fugitive »
- Une disponibilité fluctuante ; une certaine fatigabilité et un rythme mal adapté (trop vite ou trop lentement)
- Une mauvaise acceptation de l'erreur; un sentiment d'échec, d'impuissance
- Peu d'autonomie de travail
- Des difficultés relationnelles
- Des difficultés à respecter les règles communes et à comprendre les consignes
- Des difficultés de mémorisation
- Des difficultés pour faire des liens, transposer leurs acquis
- Des difficultés de communication (de l'inhibition à l'agressivité) et d'expression, un vocabulaire pauvre ou mal utilisé, mauvaise structuration du langage oral

Points d'appui favorables :

- Un désir très fortement exprimé de vivre comme les autres collégiens
- Un vrai désir d'apprendre et d'avancer malgré les difficultés
- Un sentiment de confiance et de reconnaissance envers les adultes qui s'occupent d'eux
- Une certaine capacité de remise en question à partir des remarques de l'adulte
- Un esprit de solidarité et d'entraide au sein du groupe

Axes de travail :

→ Les élèves de l'ULIS, comme les nouveaux arrivants en 6^e devront dans un premier temps se construire **un statut de collégien**. Ils devront s'approprier l'espace et les codes sociaux du collège et développer un réseau relationnel structurant.

→ **L'identité des élèves et du groupe ULIS** est à construire au sein du collège et de la communauté éducative. Elle est basée sur le respect de chacun. La présence des élèves de l'Ulis dans les lieux communs, leur participation à la vie du collège ou leur scolarisation dans les classes « ordinaires » doivent conduire à développer leur capacité à s'insérer dans la vie sociale, culturelle et professionnelle. Elle permet à chaque membre de la communauté éducative d'exercer sa citoyenneté (coopération, solidarité, civisme).

→ **L'élaboration d'un projet scolaire personnalisé** avec le jeune, sa famille et l'équipe éducative doit permettre d'adapter mais aussi de donner du sens aux situations et aux activités proposées. Il a pour objectif de développer des compétences globales, en référence au socle commun, en s'appuyant sur les acquisitions scolaires fondamentales.

Domaine	Besoins constatés	Objectifs	Outils/moyens
Structuration dans l'espace	<ul style="list-style-type: none"> -Difficultés pour se repérer dans l'espace vécu et représenté -Inquiétude face aux changements de lieux -difficultés pour exprimer le repérage dans l'espace 	<ul style="list-style-type: none"> -Prendre des repères dans l'espace familier et découvrir d'autres espaces -Développer le repérage dans un espace représenté -Exprimer l'espace (adverbes et vocabulaire) -Représenter l'espace vécu et s'y situer 	<ul style="list-style-type: none"> -Activités de repérage dans le collège et dans l'environnement proche -Activités de repérage à partir de maquettes, de plans... -reportage photographique comme support de l'oral (exposé ...) - jeux d'orientation
Structuration dans le temps	<ul style="list-style-type: none"> -Difficultés de repérage dans la journée, la semaine, les mois, l'année. -Résistance aux changements, pas d'anticipation -Concepts de base (avant, après, pendant) à travailler 	<ul style="list-style-type: none"> -Se représenter le temps qui passe et s'y repérer. -Anticiper les changements et s'y préparer pour mieux les vivre et les accepter. -Situer les événements les uns par rapport aux autres -Exprimer le temps (verbes, adverbes, vocabulaire) 	Activités spécifiques autour de différents outils : <ul style="list-style-type: none"> -Les frises du temps, l'année scolaire -Les calendriers mensuels -Les emplois du temps -Les horloges - affichage et trace écrite des activités
Gestion des comportements et règles de vie	<ul style="list-style-type: none"> -Difficulté relationnelles -Difficultés de gestion des comportements -Questionnement autour des changements liés à la « pré adolescence » -Difficultés de respect des règles de vie dans la classe, au collège 	<ul style="list-style-type: none"> -Mettre des mots sur les comportements, réactions -Entrer en relation, communiquer avec les autres de façon constructive -Accepter et respecter les règles de vie 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration des règles de vie avec le groupe -lecture et apprentissage du règlement du collège -Temps de débat/discussion autour des comportements - temps de régulation -Temps d'inclusion
Autonomie	<ul style="list-style-type: none"> -Difficultés pour travailler seul, s'organiser -Manque de confiance en soi -Besoins de l'adulte 	<ul style="list-style-type: none"> -Accepter de mener seul une activité proposée et de ne faire appel à l'adulte que si on en a vraiment besoin -S'organiser pour aller au bout d'une recherche, d'une activité -Respecter un contrat 	<ul style="list-style-type: none"> - emploi du temps de journée ou ½ journée, mise en projet et définition des exigences -Travail autour des consignes écrites. -Mise à disposition d'outils et de matériels de manipulation - travail individualisé adapté au niveau de chacun. -accompagnement par l'EVS
Expression communication	<ul style="list-style-type: none"> -Difficultés pour s'exprimer sur son vécu -Difficultés d'expression, de construction de phrase...vocabulaire peu étendu -Participation irrégulière aux échanges -Peu d'écoute des autres 	<ul style="list-style-type: none"> -Prendre sa place dans les échanges, écouter l'autre et prendre en compte ce qu'il dit. -S'exprimer sur son vécu -Développer le vocabulaire et la construction de phrases 	<ul style="list-style-type: none"> -Echanges autour des projets, comptes rendus, exposés, débats -Activités en lien avec la lecture -Activités spécifiques d'étude de la langue

d. les groupes de besoins

« Le coordonnateur de l'Ulis est un spécialiste de l'enseignement auprès d'élèves handicapés, donc de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap. En tant que tel, sa première mission est, dans le cadre horaire afférent à son statut, une mission d'enseignement face à élèves visant à proposer aux élèves handicapés, quand ils en ont besoin, les situations d'apprentissage que requiert leur handicap. Son expertise lui permet d'analyser l'impact que la situation de handicap a sur les processus d'apprentissage déployés par les élèves, aux fins de proposer l'enseignement le mieux adapté. Tous les élèves de l'Ulis reçoivent un enseignement adapté de la part du coordonnateur, pas nécessairement au même moment, que cet enseignement ait lieu en situation de regroupement ou dans la classe de référence. En outre, le coordonnateur organise le travail des élèves handicapés dont il a la responsabilité en fonction des indications portées par les PPS et en lien avec l'ESS. »

L'analyse des évaluations et des observations permettra d'établir des groupes modulables d'apprentissage, de mettre en place des séances de remédiations pédagogiques (compétences transversales, méthodologie, éducation cognitive...).

La constitution de ces groupes est liée aux difficultés et aux besoins de chacun, pour une période donnée et dans un domaine d'apprentissage défini. Elle répond à des nécessités pratiques liées à l'hétérogénéité du groupe et à une volonté pédagogique d'interaction entre les élèves.

Voir organisation des groupes de besoins en annexe

e. Les temps d'inclusion

Les élèves d'Ulis *« ont vocation à suivre les cours dispensés dans une classe ordinaire de l'établissement correspondant au niveau de scolarité mentionné dans leur PPS. »*

Les temps d'inclusion sont proposés, dans la mesure du possible, en fonction de l'adéquation des emplois du temps des classes de référence, des compétences (scolaires, sociales et civiques) de chaque élève, des objectifs définis dans le PPS.

Voir tableau synthèse des inclusions individuelles et convention individuelle d'inclusion en annexe

f. Les interventions des professeurs du collège

Les interventions des professeurs du collège participent à la construction et au développement du statut de collégien des jeunes de l'ULIS.

Elles ont pour objectif de développer des compétences globales, en référence au socle commun, en s'appuyant sur les acquisitions scolaires fondamentales.

Les projets sont élaborés en collaboration avec le coordonateur de l'ULIS et font l'objet d'une évaluation à définir par chaque professeur intervenant.

Elles répondent également à la nécessité de prise en charge des jeunes de l'ULIS en dehors des heures d'enseignement du professeur principal d'ULIS.

Enfin, elles contribuent à une meilleure connaissance des élèves en situation de handicaps par les professeurs du collège et favorise le développement des projets d'inclusion et l'adaptation nécessaire à la prise en charge de ces jeunes dans les classes du collège.

Voir liste des professeurs partenaires et les projets en annexe

g. Le partenariat

→ Les **partenaires des domaines éducatif, médical, paramédical** participent avec l'enseignant et la famille, à l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation, au suivi de l'élève, ainsi qu'aux évaluations régulières de ce projet (se référer aux annexes présentant ces partenaires).

« *L'existence d'une Ulis dans un établissement ... nécessite :*

- **un cadre conventionnel** : les différents partenaires associés à la création de l'Ulis formalisent leur engagement par la signature d'une convention qui précise les conditions de la participation de chacun et définit les obligations spécifiques de chaque partie. »

« - Les personnels du service de promotion de la santé en faveur des élèves et du service social scolaire, ainsi que le conseiller d'orientation-psychologue contribuent au fonctionnement de l'Ulis. »

→ **Le référent de scolarisation** intervient principalement après décision de la CDAPH.

Il tend à assurer la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé (PPS).

Dans ce cadre, il suit le parcours de formation des élèves handicapés scolarisés au sein de son secteur d'intervention.

Il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS).

(voir annexe sur la loi 2005)

h. Les concertations et modalités d'évaluation

- A l'initiative du directeur, la cohérence d'ensemble des actions menées et le fonctionnement de l'ULIS au sein de l'établissement sont évalués, ajustés et régulés lors de **temps de concertation** (conseil de classe, conseil pédagogique, conseil d'établissement).
- L'enseignant-coordonnateur de l'ULIS met en œuvre et régule en concertation avec les professeurs les projets d'inclusion des élèves.
- L'enseignant-coordonnateur de l'ULIS rencontre régulièrement les parents, il organise selon les besoins sous la responsabilité du chef d'établissement des équipes éducatives réunissant les partenaires concernés par la situation..
- Il organise et met en place des **évaluations continues** afin de suivre au mieux l'évolution de chaque jeune dans les différents domaines d'apprentissage. Il complète le livret personnalisé des compétences en référence au socle commun.
- **Un bulletin d'informations scolaires semestriel** résumant les observations des différents professeurs et membres de l'équipe éducative sera envoyé aux familles.
- Le référent à la scolarité réunit au moins une fois par an l'équipe de suivi de scolarisation : **ESS** pour chacun des élèves handicapés de l'ULIS.

ANNEXES

1. Présentation de la loi du 11 février 2005

2. circulaire n°2010-088 du 18-6-2010 : scolarisation des élèves handicapés

3. présentation des élèves

4. Emplois du temps :

- enseignant-coordonnateur
- groupe
- élèves
- EVS

5. Missions et fonctions de l'emploi de vie scolaire

6. Tableau des intervenants et partenaires

7. PPI type

8. bulletin scolaire type

9. convention d'inclusion

10. convention de stage

11. livret personnalisé de compétences

12. circulaire n° 2010-109 du 22/07/2010 : mise en œuvre du CFG